



REGISTRE DES QUESTIONS ET RÉPONSES

RQR
Version SCA

Le formulaire « RQR Version SCA » est le modèle de registre utilisé par les pouvoirs adjudicateurs délégués du Service du Commissariat des Armées pour répondre aux questions, relatives à une consultation, formulées par les candidats à un marché public ou à un accord-cadre.

A - Identification de l'acheteur.

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

PLATE FORME COMMISSARIAT RAMBOUILLET

ADRESSE POSTALE : 11, RUE DE GROUSSAY – CS 70106– 78 513 RAMBOUILLET CEDEX

Adresse géographique : 11, rue de Groussay – 78 000 RAMBOUILLET

Courriel : pfc-rbt.contact.fct@intradef.gouv.fr

Profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Site : www.achats.defense.gouv.fr

B - Objet de la consultation.

FABRICATION DE PARKAS AVEC DOUBLURE

C - Objet du registre.

Le présent document a pour but de porter à la connaissance de l'ensemble des candidats, les réponses apportées aux questions formulées dans le cadre de la consultation citée en objet.

Cette démarche s'inscrit dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Conformément à l'article 10 « Questions et renseignements complémentaires » du Règlement de la Consultation :

- toute question devra parvenir à la Plate-forme commissariat Rambouillet via PLACE, au plus tard 15 (quinze) jours calendaires avant la date limite de réception des plis, **soit jusqu'au 01/08/2026 :**
- les réponses et renseignements complémentaires sont publiés sur PLACE, au plus tard 6 (six) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des plis, **soit jusqu'au 10/08/2026.**

Pour les questions posées ultérieurement, la personne publique ne sera pas tenue de répondre et le candidat ne pourra s'en prévaloir pour faire reporter les délais de réception des plis.

Ce document sera actualisé autant que de besoin et ce jusqu'aux dates limites citées ci-dessus.

Chaque mise à jour donnera lieu à la mise en ligne, sur le profil d'acheteur, de la version actualisée de ce document et à une information par courriel de l'ensemble des candidats qui se seront fait connaître de l'administration soit lors du téléchargement du dossier de consultation soit lors du dépôt d'une question.

L'acheteur ne saurait être tenu responsable d'un défaut d'information envers un candidat qui ne se serait pas ou mal identifié sur le profil d'acheteur.

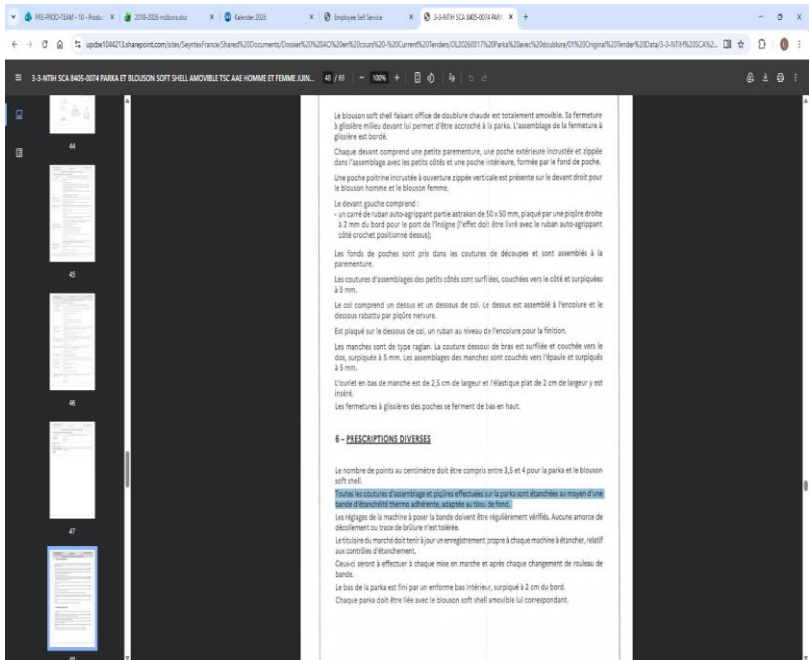
D – Détail des questions et réponses.

QUESTION(S)		RÉPONSE(S)	INCIDENCE(S) SUR LA CONSULTATION
N°	OBJET DE LA QUESTION		
1	Pourriez-vous joindre le patronage?	Dans la mesure où cet appel d'offres ne nécessite pas de dépôt d'échantillons, les patronages ne sont pas transmis aux candidats. Ils seront transmis au seul titulaire du marché subséquent n°1 après notification.	Sans incidence
2	Bonjour. Nous comprenons que la réponse à la consultation ne nécessite pas de remises d'échantillons, et qu'il s'agit bien d'une phase "offre". Les documents souhaités par l'Acheteur sont présents dans le DCE. Merci de votre confirmation.	Cet appel d'offres ne nécessite pas de dépôt d'échantillons. Le détail des pièces nécessaires à la constitution des dossiers de candidature et d'offre est précisé à l'article 4 du règlement de la consultation.	Sans incidence
3	Bonjour, il n'y a pas de patronage communiqués dans le DCE. Est-ce un oubli ou un choix ? Si c'est un choix, pouvez-vous confirmer que nous devons remettre une offre, dont le prix, sans patronage.	Voir réponses aux questions n°1 et 2 ci-dessus.	Sans incidence
4	Bonjour, pouvez-vous confirmer qu'il ne s'agit pas d'un marché dit de "confection" mais d'un marché de fourniture + confection. Les matières et composants seront à la charge de l'entreprise/groupement attributaire ?	S'agissant d'un accord-cadre de fabrication, toutes les matières et composants seront à la charge des titulaires. Aucune matière ne sera fournie par l'Administration.	Sans incidence
5	L'article 5 du RC, précise que « Les candidats devront justifier d'un chiffre d'affaires minimum de 8 000 000,00 € sur chacune des 3 dernières années. » Dans le cas d'une candidature en groupement, ce chiffre d'affaires minimum est à atteindre pour l'ensemble du groupement ou pour chaque membre du groupement ?	L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement d'entreprises est globale et non individualisée par membre. Aussi, le chiffre d'affaires d'un groupement candidat correspondra à la somme des chiffres d'affaires de l'ensemble des membres du groupement.	Sans incidence
6	Nous envisageons de répondre à la consultation, néanmoins, après lecture et analyse du DCE, il s'avère que les patronages ne sont pas remis. Nous avons bien noté qu'aucuns échantillons n'étaient remis au stade de l'offre et que la note technique est évalué sur la base du dossier technique remis. Néanmoins, afin d'être en mesure d'établir : - une gamme opératoire cohérente avec la chaîne de production que nous envisageons de mettre en place ; - un minutage permettant de déterminer un prix de façon fiable ; - un prix de revient en adéquation avec les effets ; Les patronages sont indispensables. De ce fait, nous vous sollicitons afin d'avoir les patronages nous permettant d'instruire correctement la présente consultation.	A ce stade de la procédure, il n'est pas prévu de fournir le patron de coupe. Les éléments de la documentation technique sont suffisamment détaillés pour réaliser la gamme de montage (cf.§8 allocations et §9 listing des pièces composant l'effet).	Sans incidence

QUESTION(S)		RÉPONSE(S)	INCIDENCE(S) SUR LA CONSULTATION																																
N°	OBJET DE LA QUESTION																																		
7	1/ Il est indiqué en feuillet 17 : Allocation matière (en mètre linéaire) – tissu doublure chaude (T5) Allocations en doublure chaude pour le blouson soft shell, déterminées pour un effet en laize utile. Cette allocation est réalisée pour un effet avec embout, sur la base d'un placement de six a <table><tr><td>Taille</td><td>88</td><td>104</td><td>128</td></tr><tr><td>C</td><td>0,30</td><td>0,34</td><td>0,35</td></tr><tr><td>M</td><td>0,31</td><td>0,35</td><td>0,36</td></tr><tr><td>L</td><td>0,32</td><td>0,35</td><td>0,36</td></tr></table> Est-ce normale que l'allocation « doublure chaude pour blouson soft shell » apparaît dans les allocations « parka homme » du paragraphe 8.1 ? D'autant plus que cette consommation apparaît également en feuillet 49 – paragraphe 8.1 – allocations blouson soft shell amovible homme. 2/ Dans les tableaux d'allocations matières remis en feuillets 17 et 18, certaines consommations suscitent des interrogations. En effet, nous remarquons des écarts importants entre les consommations homme / femme des tissus doublure (T3) et maille (T4). Pour exemple en homme taille 104M la doublure (T3) consomme 0.21m alors qu'en femme taille 42M cette même doublure consomme 0.60m. Cette doublure est utilisée selon le cahier des charges pour les manches et le dessus de la poche rangement capuche de la parka pour les deux versions. Egalement, en homme taille 104M, la maille (T4) consomme 0.71m alors qu'en femme taille 42M cette maille consomme 0.85m. Cette maille est censée être utilisée pour la doublure corps de la parka pour les deux versions. Sans la transmission des patronages, nous sommes dans l'incapacité de vérifier la robustesse et la cohérence des allocations matières transmises dans la NTIH. D'autant plus que les allocations matières (même si données à titre indicatif) nous permettent également en partie d'estimer nos coûts matières premières. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir, nous transmettre les patronages afin de nous permettre d'estimer des allocations matières en adéquation avec les laizes des matières que nous sélectionneront.	Taille	88	104	128	C	0,30	0,34	0,35	M	0,31	0,35	0,36	L	0,32	0,35	0,36	1/ Feuillet 17 : Paragraphe 8.1 : Allocation matière (en mètre linéaire) – tissu doublure chaude (T5) Allocations en doublure chaude pour le blouson soft shell, déterminées pour un effet en laize utile. Cette allocation est réalisée pour un effet avec embout, sur la base d'un placement de six a <table><tr><td>Taille</td><td>88</td><td>104</td><td>128</td></tr><tr><td>C</td><td>0,30</td><td>0,34</td><td>0,35</td></tr><tr><td>M</td><td>0,31</td><td>0,35</td><td>0,36</td></tr><tr><td>L</td><td>0,32</td><td>0,35</td><td>0,36</td></tr></table> Ne pas tenir compte du paragraphe ci-dessus concernant l'allocation de la doublure chaude pour blouson soft shell. 2/ Les allocations matières données à titre indicatif ne doivent pas être comparées entre le modèle homme et femme, il s'agit de deux patronages distincts. Les allocations ont été calculées à l'aide de placements optimisés selon les laizes indiquées.	Taille	88	104	128	C	0,30	0,34	0,35	M	0,31	0,35	0,36	L	0,32	0,35	0,36	Sans incidence
	Taille	88	104	128																															
C	0,30	0,34	0,35																																
M	0,31	0,35	0,36																																
L	0,32	0,35	0,36																																
Taille	88	104	128																																
C	0,30	0,34	0,35																																
M	0,31	0,35	0,36																																
L	0,32	0,35	0,36																																

QUESTION(S)		RÉPONSE(S)	INCIDENCE(S) SUR LA CONSULTATION
N°	OBJET DE LA QUESTION		
8	Bonjour. A l'article 13.1 du RC sont énoncées les conditions d'attribution de l'accord cadre. A l'article 13.2 sont énoncées les conditions d'attribution des MS. 1. Devons-nous comprendre que l'ensemble des bons de commandes du marché seront systématiquement soumis à marchés subséquents (si multi-attributaires) ? Ou bien l'attributaire n°1 pourrait se voir attribuer des bons de commandes directement ? Si oui merci de préciser les modalités de commandes avec/sans MS. 2. Pouvez-vous confirmer que seul le MS1 a pour critères d'attribution ce qui est énoncé à l'article 13.2 et pour quantité estimée à l'article 2.2 en année N. Pour ce qui est des MS suivants ils ont pour critères d'attribution plusieurs méthodes énoncées à l'article 6.1.1 du CCAP. Merci de ces confirmations/infirmations.	L'accord-cadre est à marchés subséquent exclusivement. Les attributaires de l'accord-cadre ne se verront attribuer des commandes que s'ils sont titulaires d'un marché subséquent. Il ne sera pas émis de bon de commande directement sur l'accord-cadre. Le MS 1 sera attribué conformément aux dispositions de l'article 13.2. Les quantités données pour le MS1 à l'article 2.2 ne sont pas estimatives, se sont les quantités réelles à livrer au titre du marché subséquent n°1. Pour l'attribution des marchés subséquent suivants, les attributaires de l'accord-cadre seront remis en concurrence et l'attribution de chaque marché subséquent sera faite selon les dispositions qui seront précisées dans chaque consultation au regard d'une des méthodes précisées à l'article 6.1.1 du CCAP. Les marchés subséquents pourront être à bons de commande ou à quantité fixe.	Sans incidence
9	1. Polo Minarm feuillet 8 section B-B, il n'y a pas de ruban de renfort, pouvez-vous confirmer de sa présence ? 2. La bande de propreté peut-elle être en tricot 100% coton ? 3. Suite question 42, vous acceptez 6 manchettes, quid des cols?	Ne concerne pas la présente procédure	Sans incidence
10	Est-il possible d'avoir la fiche 4.15 pes coton de la toile pour les sacs de poche?	La FI 4.15 a été ajoutée aux documents de la consultation. Pour le coloris, les spécifications de la notice technique des parkas sont à prendre en compte.	Sans incidence

QUESTION(S)		RÉPONSE(S)	INCIDENCE(S) SUR LA CONSULTATION																		
N°	OBJET DE LA QUESTION																				
11	1/ Dans la NTIH feuillet 10 et feuillet 45, il est indiqué pour les fermetures à glissières : - Pour toutes les poches de la parka (sauf poche poitrine horizontale) - Pour toutes les poches du blousons softshell (sauf poche poitrine horizontale) Sauf erreur, il n'est pas indiqué les caractéristiques de la fag poche poitrine horizontale). Pouvez-vous préciser ? 2/ Pour la FAG de l'accroche du blouson softshell à l'intérieur de la parka, il est noté pour la dimension : adaptée à la longueur du devant indiqué sur le patronnage. Egalement, pour les toutes les poches présentes sur la parka et la softshell (extérieure et intérieure), nous devons définir les longueurs de FAG. Sans patronnage, nous ne pouvons pas connaître les longueurs qui devront être approvisionnés. D'autant plus que nous avons besoin de connaître les longueurs pour établir un prix de revient. Pouvez-vous nous transmettre le patronnage ? 3/ Dans le RC, feuillet 7/16, il est indiqué : - ATTRI1 de l'AC, indiquant les prix unitaires plafond applicables aux seuls articles du MS1 ; - ATTRI1 du MS1, indiquant les prix unitaires HT des articles dans la limite des prix unitaire plafond des articles proposés dans l'ATTRI1 de l'AC. Pouvez-vous expliciter les notions de prix plafond figurant dans l'ATTRI1 de l'AC et dans l'ATTRI1 du MS1 ?	1/ NTIH feuillet 10 et 45 : ne pas tenir compte de la mention « sauf poche horizontale ». Pour la parka, la poche dissimulant le porte-grade ne possède pas de fermeture à glissière. Pour le blouson soft shell, il n'y a pas de poche poitrine. 2/ Pour l'accroche du blouson à l'intérieur de la parka, la longueur de la fermeture à glissière du milieu devant du blouson (voir feuillet 56) correspond à la longueur de la fermeture attenante à la parka. Concernant les poches et la trappe de contrôle présentes sur la parka, les mesures finies à prendre en compte sont : <table><tr><td colspan="2">Parka homme</td></tr><tr><td>Trappe de contrôle :</td><td>30 cm</td></tr><tr><td>Poches devant inclinées</td><td>17,5 cm</td></tr><tr><td>Poches intérieures portefeuilles</td><td>16 cm</td></tr><tr><td>Poche verticale milieu devant</td><td>17 cm</td></tr><tr><td colspan="2">Parka femme</td></tr><tr><td>Trappe de contrôle :</td><td>30 cm</td></tr><tr><td>Poches devant inclinées</td><td>16,5 cm</td></tr><tr><td>Poche verticale milieu devant</td><td>17 cm</td></tr></table> 3/ Les prix plafonds à indiquer dans l'acte d'engagement de l'accord-cadre sont les prix qui seront pris en compte pour l'attribution de l'accord-cadre. L'accord-cadre étant exclusivement à marchés subséquents, il ne sera pas émis de bons de commande directement sur l'accord-cadre. Dans le mesure où le premier marché subséquent à quantité fixe sera attribué juste après l'attribution de l'accord-cadre, des prix de soumission sont demandés pour les quantités qui seront commandées au titre de ce marché. Ces prix de soumission ne devront pas dépasser les prix plafonds indiqués sur l'acte d'engagement de l'accord-cadre.	Parka homme		Trappe de contrôle :	30 cm	Poches devant inclinées	17,5 cm	Poches intérieures portefeuilles	16 cm	Poche verticale milieu devant	17 cm	Parka femme		Trappe de contrôle :	30 cm	Poches devant inclinées	16,5 cm	Poche verticale milieu devant	17 cm	Sans incidence
Parka homme																					
Trappe de contrôle :	30 cm																				
Poches devant inclinées	17,5 cm																				
Poches intérieures portefeuilles	16 cm																				
Poche verticale milieu devant	17 cm																				
Parka femme																					
Trappe de contrôle :	30 cm																				
Poches devant inclinées	16,5 cm																				
Poche verticale milieu devant	17 cm																				

QUESTION(S)		RÉPONSE(S)	INCIDENCE(S) SUR LA CONSULTATION
N°	OBJET DE LA QUESTION		
12	Au regard des exigences techniques de la consultation et compte tenu de la complexité de l'offre à présenter, nous sollicitons un report de la date limite de remise des offres de 60 jours. Par ailleurs, la période estivale de juillet et août entraîne des délais supplémentaires liés aux congés des différents intervenants de la chaîne d'approvisionnement et des laboratoires. Dans ces conditions, un délai complémentaire permettrait aux candidats de présenter des offres pleinement conformes aux exigences du marché et favoriserait une concurrence plus large et qualitative.	Afin de respecter le calendrier très contraint de conduite de la présente consultation, il ne sera pas accordé de report de date limite de remise des offres.	Sans incidence
13	Voir la spécification technique NTIH SCA 8405-0074, page 48, point 6 (blouson soft Shell) : la demande marquée ci-dessous n'est probablement pas applicable pour le blouson soft Shell. Pourriez-vous confirmer ? 	NTIH SCA 8405-0074, page 48, point 6 : il est confirmé que ce point ne concerne pas le blouson soft shell.	Sans incidence
14	La réponse se faisant en pleins congés annuels, est-il possible de reporter le délai de remise au 10 septembre?	Afin de respecter le calendrier très contraint de conduite de la présente consultation, il ne sera pas accordé de report de date limite de remise des offres.	Sans incidence

QUESTION(S)		RÉPONSE(S)	INCIDENCE(S) SUR LA CONSULTATION
N°	OBJET DE LA QUESTION		
15	Les gammes de montage sont habituellement établies à partir du patronage et de la réalisation du premier prototype. En l'absence de ces éléments, l'élaboration d'une gamme de montage fiable s'avère particulièrement difficile : la chronologie des opérations ne saurait être garantie, et l'estimation du nombre ainsi que du type de machines requises demeure incertaine. À cette difficulté s'ajoute la période de fermeture des usines, durant laquelle les techniciens ne sont pas disponibles pour procéder à l'établissement de la gamme de montage. Compte tenu de ces contraintes, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir proroger la date limite de remise des offres au 30 septembre.	Afin de respecter le calendrier très contraint de conduite de la présente consultation, il ne sera pas accordé de report de date limite de remise des offres.	Sans incidence
16	Concernant le tissu de fond de la parka, certains critères sont indiqués comme « souhaités » et d'autres comme « exigés ». Nous comprenons que les critères « souhaités » ne présentent pas de caractère éliminatoire en cas de non-respect, contrairement aux critères « exigés ». Or, le critère relatif à l'armure du tissu ne semble faire l'objet d'aucune qualification dans les documents de consultation. Pourriez-vous nous confirmer s'il convient de le considérer comme un critère « souhaité » ?	Le tissu de fond doit avoir un RIP STOP discret ou <u>effet RIP STOP ton sur ton</u> (effet quadrillé) et se rapprocher au mieux des performances demandées dans la notice. Ce critère est exigé.	Sans incidence

F - Signature.

A Rambouillet , _____

Signature
de l'acheteur habilité à signer le marché public
Par arrêté du 22 juin 2007 modifié

Le commissaire en chef de 1^{ère} classe Alan VITTAUT
Directeur de la Plate-Forme Commissariat Rambouillet